

Zeitschrift:	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band:	58 [i.e. 59-61] (1988-1990)
Heft:	1: A quoi servent les associations?
Rubrik:	[Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

quasi régalien d'ouvrir, d'entrouvrir ou de fermer le robinet des subventions. C'est indiscutablement le bénévolat qui doit rester le fer de lance d'une association.

Les libertés d'abord !

Malheureusement le bénévolat, par nature, ne figure jamais dans le budget, ni dans les comptes d'une association. C'est ici que les femmes et les hommes politiques doivent lire la réalité au-delà des chiffres et mesurer l'ampleur d'un bénévolat qui ne se réduit nullement à une valeur comptable.

Les politiques peuvent certes se tromper. Le seul cas de figure où ils ne se trompent pas reste celui où on ne leur demande rien. Reste qu'il est de leur devoir d'encourager toutes les formes de la vie associative, de veiller à ne jamais désespérer le bénévolat, car ne doit point leur échapper la dimension première de la vie associative qui est celle de préserver, maintenir et développer les libertés.

F. L.

- 1) «L'événement du jeudi», 23 septembre 1986
- 2) «Le spectateur engagé», Juillard, 1981
- 3) Article 8 de la Constitution jurassienne

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Secrétaire général et rédacteur responsable : Pierre-Alain Gentil, 2800 Delémont

Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51, c.c.p. 25-2086-1